

L'argent du sang intra-utérin : gros sous et eugénisme sous couvert de vertu féministe

Par Sébastien Renault

L'avortement est une affaire de très gros sous. L'industrie du Planning familial, ses soutiens lobbyistes internationaux et ses innombrables centres d'exécution répandus à travers le monde entier représentent une gigantesque machine à générer du profit. Les gérants et entreprises à l'œuvre derrière la promotion et la pratique quotidienne de l'éradication des enfants à naître, sous couverts de « santé reproductive », s'enrichissent considérablement, tandis que les médecins associés au Planning familial gagnent très bien leur vie. L'argent du sang intra-utérin, c'est l'argent d'une atrocité si lucrative qu'elle en devient finalement presque intouchable et comme intégrée au tissu des sociétés qui en tolèrent, voire en cautionnent politiquement et moralement l'existence. Tout comme la prostitution, dont l'expansion a d'ailleurs favorisé l'essor et l'enrichissement de l'industrie de l'avortement, les sacrifices *homo in utero* offrent la possibilité de s'engraisser rapidement et d'échapper au contrôle et contraintes imposés à d'autres domaines d'activités moins juteuses, moins sordides et moins protégées.

Les groupes et individus les plus farouchement investis dans la défense de la prétendue « moralité » de l'IVG sont généralement ceux-là mêmes qui tirent le plus de profits de sa disponibilité aujourd'hui quasiment illimitée. Le gagne-pain du Planning familial, ce ne sont pas ses publicités et campagnes de dissémination d'« information » sexuelle (pour tous), ni encore ses programmes d'« éducation » familiale de façade. Le gagne-pain du Planning familial, c'est d'abord et principalement l'argent du sang intra-utérin, l'inqualifiable génocide que cette association commandite, exalte et promulgue depuis plus d'un siècle aux États-Unis (elle s'installe officiellement en France en 1960), au nom du « droit des femmes » et d'une idéologie sous-jacente imprégnée de racisme, d'eugénisme et de malthusianisme.

Le Planning familial : pour l'amour de l'argent

Les promoteurs de l'avortement défendent une institution qui les rend richissimes. En surface, la propagande mis en œuvre par le Planning familial rallie ses adeptes autour de slogans ineptes mais démagogiquement séducteurs, tels que : « libre disposition de son corps », « santé reproductive », « droit de chaque femme d'exercer l'IVG en toute liberté ». En profondeur, c'est le marché de l'avortement et les revenus colossaux qu'il génère qui fournit au Planning familial international et à tous ses alliés humanitaristes leur raison profonde d'être les fers de lance incontestés de l'industrie la plus mortifère qui soit.

Revenons par exemple sur les chiffres officiels des revenus engrangés par le géant de l'industrie du sang intra-utérin, le Planning familial américain (*Planned Parenthood*), [pour l'année 2017-2018](#) :

- revenus de ses cliniques non-gouvernementales : 365,7 millions de dollars ;
- revenus des dons et contributions privées au Planning familial américain : 630,8 millions de dollars ;
- subventions et remboursements gouvernementaux (merci aux deniers publics) au Planning familial américain : 563,8 millions de dollars ;
- excédent de ses recettes sur ses dépenses (bénéfices) : 244,8 millions de dollars ;
- revenu total : 1,6 milliard de dollars.

On notera que les revenus en subventions gouvernementales (l'argent du contribuable) sont en hausse de 20 millions de dollars par rapport à [l'année 2016-2017](#). Quant aux bénéfices engendrés, ils sont en hausse de près de 150% par rapport à la période annuelle précédente...

On remarquera aussi que le Planning familial américain s'efforce habilement de noyer le poisson de ses exterminations in utero, la source première de sa prospérité financière toujours en hausse, en faisant grand cas, dans ses rapports annuels, de ses différents services—tels que la pourvoyance contraceptive (ce « noble » service de lutte contre la conception), les dépistages et les soins préventifs, les procédures d'excision électrochirurgicale à l'anse (conisation), les mammographies, les colposcopies... Son dernier rapport annuel, en page 23, fait état du pourcentage de ses patientes, 3,4% d'entre elles, ayant eu recours à l'IVG. Faisant ainsi croire au lecteur que les exterminations in utero ne représenteraient qu'une part relativement modique des services « médicaux » et des revenus du Planning familial américain. En réalité, ce dernier a été consulté par 2,4 millions de patientes entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017 (période prise en compte par le dernier rapport annuel, 2017-2018, du Planning familial américain). De ces 2,4 millions de patientes, nous lisons en page 25 que 332 757 d'entre elles ont « bénéficié » d'une IVG. Autrement dit, si nous faisons nous-mêmes le calcul :

$$x(2\,400\,000) = 332\,757$$

$$x = 13,864875\%$$

Environ 14% des grossesses « confiées » aux « soins » du Planning familial américain entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017 ont été interrompues par un avortement... Et non pas 3,4% ! Il faut toujours s'attendre à ce que les chiffres et statistiques officiels du Planning familial américain soient notablement trafiqués—à la baisse bien sûr, lorsqu'il s'agit des avortements (et à la hausse, bien sûr, lorsqu'il s'agit de promouvoir leurs services complémentaires, pourtant très, très secondaires).

Revenons par ailleurs sur quelques-unes des données actuelles relatives à la pratique de l'extermination *homo in utero* aux États-Unis, toutes sources confondues :

- nombre total d'avortements aux États-Unis de 1973 à 2018 : 61 millions ;
- taux moyen d'avortements en 2018 : 221 pour 1 000 naissances ;
- taux d'avortements par an : 1,3 million ;
- taux d'avortements par jour : 3 658 ;
- taux d'avortements par heure : 152 ;
- un avortement toutes les 30 secondes...

Ces statistiques ne prennent en compte que les avortements chirurgicaux officiellement déclarés. Sur la base de projections dérivées des données pharmaceutiques, on peut prévoir qu'environ 13,5 millions d'exterminations médicamenteuses non-déclarées se produisent chaque année aux États-Unis...

La plupart des exterminations *in utero* s'opèrent dans des « cliniques » d'extermination « indépendantes »—mais copieusement subventionnées par l'intermédiaire de l'opulent Planning familial, engraisé aux frais du contribuable américain. Seuls 5% des exterminations totales sont perpétrées dans des établissements hospitaliers.

En outre, près de 74% des avortements déclarés ces trois dernières années sur territoire étasunien le sont par curetage, dilatation et évacuation. L'évacuation se fait, typiquement, par aspiration. Quant aux avortements médicamenteux déclarés entre 2015 et 2018, ils représentent environ 26% de tous les avortements déclarés.

Bien que l'IVG soit l'une des interventions chirurgicales les plus fréquemment pratiquées en terres étasuniennes, seules deux sources officielles, relativement peu fiables compte tenu de leurs affiliations politiques, sont chargées d'en fournir un rapport statistique à l'échelle nationale, ce sur deux périodes de temps différentes. Les Centres fédéraux pour le contrôle et la prévention des maladies (en anglais CDC) fournissent un rapport annuel de statistiques sur l'IVG à partir des données soumises volontairement aux services de santé de la plupart des États par leurs pourvoyeurs respectifs d'avortements. Quant à l'institut Guttmacher, un organisme de recherche et d'analyse affilié à la fédération américaine du Planning familial, il fournit son rapport statistique tous les quatre ans. Remarquons bien que ces rapports, déjà très incomplets en ce qu'un certain nombre d'États se refusent à fournir les données informationnelles nécessaires, s'appuient sur le nombre d'avortements déclarés et non sur celui d'avortements effectivement pratiqués. Nous attachons ici à titre d'exemple, voir en note [1], le lien du rapport CDC pour l'année 2015.

Il est en outre utile et éclairant de consulter les [worldometers](#) [2], entretenus par un site « indépendant » qui amasse un certain nombre de données sociologiques de sources empiriquement fiables (y compris celles que produit annuellement l'Organisation Mondiale de la Santé, trop fière de rapporter à quel point l'avortement est efficace et de plus en plus répandu dans les pays développés et imposé ailleurs) et les analyse à partir de paramètres statistiques très crédibles. Pour autant, les extinctions prénatales n'entrent pas ici dans le compte total des décès annuels (il faut les ajouter à celui-ci). Car, conformément à la fausse anthropologie officielle, les enfants à naître ne sont pas reconnus par ce compteur de projections statistiques philosophiquement bienpensant comme d'authentiques êtres humains. Ils ne meurent donc « pas vraiment » lorsque soumis aux différentes procédures abortives chirurgicales ou médicamenteuses en vigueur, n'ayant « pas vraiment » la vie, au moins telle qu'il appartient aujourd'hui à l'État laïc et à son pouvoir juridique maçonnique de bien vouloir la définir, en fonction de ses propres critères idéologiques et objectifs socio-politiques.

En revanche, lorsque nous incluons les victimes de l'IVG dans le décompte statistique annuel des décès dans le monde, avec plus de 41 millions de vies conçues annihilées en 2018 d'après les données statistiques des *worldometers* [3], c'est de loin l'IVG qui émerge (comme chaque année) en tête de liste de toutes les causes de morts à l'échelle mondiale.

Quelques données françaises, tout ce qu'il y a de plus officielles, pourront également permettre aux lecteurs de se faire une idée statistique relativement précise de l'accablante réalité de l'avortement en terre anciennement chrétienne. Comme le rapportait *L'Express* en décembre dernier ([voir ici](#)), le nombre d'IVG annuelles en France tend à la stabilité, « 216 700 en 2017, selon une étude de la Drees » (autour de 220 000 ces vingt dernières années), notant encore que « le taux moyen de recours à l'IVG est de 14,4 pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans en métropole et de 26,2 dans les départements et régions d'Outre-mer (Drom). ». Environ une grossesse sur cinq aboutit à une IVG. Un tiers des femmes y ont recours au moins une fois dans leur vie. L'IVG est remboursée à 100% par l'assurance-maladie depuis 2013. Depuis 2009, les centres de santé et de planification familiale suppléent des IVG médicamenteuses. Celles-ci sont d'ailleurs en hausse aujourd'hui, en France comme dans le monde entier.

On pourra également consulter [les tableaux détaillés des statistiques de l'INED relatives à l'IVG](#) pour la France métropolitaine en 2010 et [le rapport approfondi de la Drees également relatif à l'IVG pour l'année 2016](#). Si l'on prend en compte les annihilations médicamenteuses et le fait statistique de stabilité globale dans le temps des annihilations chirurgicales autour 220 000 par an en France ces vingt dernières années, il est aisé d'en conclure que cette pratique homicide, dépenalisée il y a 44 ans par la promulgation de la loi Veil, est aujourd'hui de plus en plus répandue et très largement banalisée, contrairement à l'intention première de cette même loi—loi pour autant objectivement inique et criminelle à l'aune de la loi divine et de sa traduction dans l'ordre naturel immanent à la raison ; et loi par ailleurs explicitement auto-contradictoire dans sa formulation

originelle, ce dès la première ligne de son premier article ([voir ici le texte de la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse](#)) :

« La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie... ».

Non, la loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de la grossesse ne garantit *pas* le respect de tout être humain dès le commencement de la vie.

Racines philosophiques du « droit » à l'IVG

L'idéologie de l'avortement n'est pas seulement un phénomène massivement lucratif. Elle est aussi et avant tout enracinée dans le racisme, l'eugénisme et le malthusianisme.

À côté de la génération de profits colossaux, le « droit des femmes » à l'infanticide prénatal doit nécessairement s'inscrire et toujours davantage se consolider sur le terrain législatif. La composante fondamentalement meurtrière de l'avortement est en réalité si évidente que ses promoteurs officiels ne prennent même plus soin aujourd'hui de dulcifier leurs discours. Prenons l'exemple de l'adoption récente par le Sénat de l'État newyorkais d'une nouvelle loi abrogeant la protection des nourrissons nés vivants à la suite d'avortements ratés (le *Reproductive Health Act*). On pourra [ici consulter la version préparatoire](#) de la législation en question, dénotée S. 240 A. 21 et datée du 9 janvier 2019. Elle donne tout son relief au pouvoir tant idéologique que législatif des génocidaires intra-utérins aujourd'hui aux commandes des deux chambres américaines. Le décret législatif, signé de la main du gouverneur Andrew Cuomo, légalise l'extermination de l'enfant à naître comme « droit fondamental », y compris *jusqu'à sa naissance*—si la « santé » de la mère en dépendait, sans spécifier plus avant ce que le terme de « santé » est ici réellement sensé inclure dans sa définition appliquée. En l'absence d'une définition claire, toute raison de santé (physique, mentale et/ou émotionnelle) pourra ainsi être arbitrairement présumée et comprise dans le cadre de la nouvelle loi, moyennant l'aval de la Cour Suprême américaine. La loi S. 240 A. 21 octroie par ailleurs à tout praticien hospitalier agréé le pouvoir d'agir « de bonne foi » pour le bien de telle ou telle patiente—signifiant qu'un enfant à naître peut quant à lui être assassiné en toute légalité, sans autre forme de procès, par n'importe quel membre du corps médical préposé à une femme enceinte qui aura décidé d'interrompre sa grossesse, y compris le jour même de la naissance ou pendant l'acte de donner naissance. Auquel cas l'enfant sera respectueusement placé dans l'isolement et tout simplement abandonné à mourir affamé ou déshydraté, ou encore à voir ses quelques moments d'existence ex utero « tendrement » abrégés par injection létale. De leur côté, les essais féministes ont, de concert, applaudi la promulgation de la loi S. 240 A. 21.



Il suffit donc aux législateurs de l'extermination in utero de décréter, par la puissance d'un verbe exécutif arbitraire, l'absence d'humanité et de « vie au sens juridique » des enfants à naître... Et le tour est joué !

C'est ce qu'illustre en outre très bien et très tristement l'interview du président du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens (Syngof), le docteur Bertrand De Rochambeau, au micro du *Quotidien* le 11 septembre dernier, face à la journaliste Valentine Oberti [4]. Monsieur De Rochambeau déclarait : « *Nous ne sommes pas là pour retirer des vies.* » La journaliste Valentine Oberti avait alors réagi, en bonne féministe qui se respecte et se devait dès lors d'exonérer sur le champ la légitimité sacro-sainte de ce « droit fondamental » des femmes à l'IVG : « *Mais quand vous dites "retirer une vie," un enfant à naître n'est pas une vie au sens juridique. Ce n'est pas un homicide de faire un[e] IVG.* » Réponse du président du Syngof : « *Si Madame.* » Réponse conditionnée d'Oberti, inculquée de culture relativiste et de méchanceté arbitraire, inconsciemment ou pas : « *Non, au sens du Code pénal, c'est pas ça, c'est faux. Ça, c'est un argument [...] Toutes les femmes, j'en suis une, ne considèrent pas qu'avoir un embryon dans le ventre, c'est une vie.* » Comme si la considération des femmes (ou de quiconque), c'est-à-dire le sentiment aperceptif ou l'opinion des gens, déterminait de quelque manière le statut ontologique et l'humanité de l'embryon... Quelle folie et quelle absurdité, tant philosophique que factuelle et scientifique ! Et monsieur De Rochambeau, de lui rétorquer : « *Et bien ça, c'est SON opinion. Moi, en tant que médecin, je ne suis pas forcé d'avoir votre opinion ; et si je ne l'ai pas, la loi me protège, et ma conscience aussi.* » Il faisait en cela référence, à bon droit, à la clause de conscience qui permet aux gynécologues de refuser la pratique de l'extermination in utero. L'interview du docteur Rochambeau avait à peine été diffusée sur la chaîne TMC, qu'une pétition exigeant le retrait de cette clause de conscience des médecins circulait déjà sur les réseaux sociaux... N'en doutez pas un instant, la police de l'opinion arbitraire et de la tyrannie sentimentale se tient aux aguets jour et nuit. Telle est la belle démocratie occidentale, ou dictature de l'opinion du plus grand nombre. Un certain Coluche nous avait pourtant mis en garde, par des propos d'une pertinence rare :

« Ce n'est pas parce qu'ils sont nombreux à avoir tort qu'ils ont raison. »

Remarquons bien que le raisonnement juridique erroné derrière l'argumentaire des partisans de l'IVG vise tout simplement à contourner et justifier le meurtre des enfants à naître, sur la base viciée de ses propres prémisses (représentées par l'autorité « toute-puissante » du Code pénal). Cet argumentaire juridique circulaire affirme en effet ce qu'il entend démontrer, en toute logique arbitraire flagrante. Il s'agit ici de ce qu'on appelle une pétition de principe, défection logique d'un raisonnement assumant dans ses prémisses la proposition qu'il lui incombe de prouver (ici, que l'embryon humain ne possède pas la vie et qu'il est essentiellement dépourvu d'humanité).

Ce qui nous renvoie aux principales racines philosophiques de l'idéologie avorteuse. Les figures de Thomas Malthus, Charles Darwin, Herbert Spencer, Francis Galton et August Weismann dominent la scène des discussions intellectuelles et de l'émergence d'un nouvel élitisme socio-racial en milieux anglosaxons et germaniques au début et au milieu du XIXe siècle. On ne présente plus Charles Darwin. Malthus, économiste et « pasteur » anglican, fut quant à lui le père d'une politique drastique de contrôle de la natalité destinée à contenir la croissance de la population. Il imaginait, en penseur réduit à une vision socialiste et économiste du monde, que l'accroissement exponentiel de la population par rapport à celui (non-exponentiel) des ressources alimentaires de l'humanité, forcerait celle-ci (par quelque étrange dessein divin) à l'auto-restriction *malthusienne*...

Galton, cousin de Darwin, tirera profit de la théorie évolutionniste de ce dernier pour étoffer son eugénisme aristocratique dit « positif ». Il s'agit de guider l'évolution des générations futures en assurant aujourd'hui la survie des individus plus aptes de la société. Galton développera donc une théorie de la génétique humaine supérieure et lui donnera suffisamment d'allures scientifiques pour justifier la poursuite de son projet sociale élitiste.

Le soutien à l'eugénisme d'inspiration darwinienne finira par s'amplifier et faire des émules parmi les membres des hautes sphères de la société londonienne. Deux écoles eugénistes se développeront en parallèle. L'une, pour encourager—ou contraindre par force de loi—la contraction de mariages racialement « purs ». L'autre, dans une perspective d'élimination décidée des « indésirables » par avortement, stérilisation, euthanasie—et ségrégation, en vue d'empêcher les « tares génétiques » de se reproduire.

L'ironie, bien sûr, c'est que l'eugénisme d'obédience évolutionniste donnera d'entrée de jeu naissance à de fausses théories scientifiques sur l'infériorité biologique, non seulement des races et des classes sociales, d'où son racisme intrinsèque, mais également des femmes ! L'alliance, de nos jours, de l'eugénisme « humanitaire » des officines internationales et du féminisme avorteur radical dans le cadre reproductif contrôlé de la reconfiguration mondialiste des

peuples, laisse donc songeur. L'antagonisme originel a aujourd'hui disparu dans l'instrumentalisation des deux idéologies au service d'un projet commun.

Dans le cadre de sa promotion du mouvement de contrôle des naissances aux États-Unis au cours des années 1910, la fondatrice de Planning familial américain, Margaret Sanger, une eugéniste déclarée, identifiait comme essentiellement identiques les objectifs de sa campagne contraceptive et ceux de l'eugénisme le plus abject. Selon Sanger, le contrôle des naissances représente d'abord et avant tout « le moyen le plus constructif et nécessaire au maintien de la santé raciale. » Dans son ouvrage [*The Pivot of Civilization*](#) [5], elle écrivait :

“The great principle of Birth Control offers the means whereby the individual may adapt himself to and even control the forces of environment and heredity. Entirely apart from its Malthusian aspect or that of the population question, Birth Control must be recognized, as the Neo-Malthusians pointed out long ago, not "merely as the key of the social position," and the only possible and practical method of human generation, but as the very pivot of civilization. Birth Control which has been criticized as negative and destructive, is really the greatest and most truly eugenic method, and its adoption as part of the program of Eugenics would immediately give a concrete and realistic power to that science. As a matter of fact, Birth Control has been accepted by the most clear thinking and far seeing of the Eugenicians themselves as the most constructive and necessary of the means to racial health.” [6]

Dans son article de 1919, [*Birth Control and Racial Betterment*](#), elle remarquait encore :

“Before eugenicists and others who are laboring for racial betterment can succeed, they must first clear the way for Birth Control. Like the advocates of Birth Control, the eugenicists, for instance, are seeking to assist the race toward the elimination of the unfit. Both are seeking a single end.” [7]

Enfin, nous gratifiant d'un bel exemple de torsion et d'inversion de l'ordre moral universel (vrai socle de l'authentique civilisation), elle osait dire, de nouveau dans le cours de son *The Pivot of Civilization* :

“The immorality of many who practice Birth Control lies in not daring to preach what they practice.” [8]

Margaret Sanger, mère fondatrice du Planning familial et aujourd'hui une icône du mouvement féministe américain, pensait et résonnait avant tout en tant qu'eugéniste vouée corps et âme à l'idéologie de l'amélioration raciale. Selon sa vision, imprégnée jusqu'à la moelle de racisme et de malthusianisme bienpensant, l'avortement, le contrôle des naissances et la stérilisation forcée n'ont d'autre objectif et lieu d'être, pour le bien et la sauvegarde de la société, que l'élimination des personnes inaptes et la « prévention de la naissance de ceux qui sont défectueux ou qui le deviendront. »

Fin 1916, Sanger ouvrira la première clinique contraceptive de l'histoire des États-Unis dans le quartier pauvre de Brownsville (à Brooklyn). Objectif déclaré : contrôler le problème de la surproduction des « mauvaises herbes humaines ». En phase avec le darwinisme, le socialisme et le mouvement eugéniste américain, sa solution à « l'infériorité génétique » consistera en la mise

en application d'une politique rigoureuse de stérilisation aux États-Unis, en commençant par interdire la parentalité aux « faibles d'esprit. » Vers la fin de la seconde guerre mondiale, le Planning familial de Margaret Sanger se fixait déjà pour objectif de favoriser les grossesses *selectives* en vue d'endiguer la mise au monde d'individus voués à la passivité sociale. De son vivant déjà, mariée une seconde fois à un multimillionnaire, elle expatriera dans le monde entier les principes de son évangile contraceptif.

En 1927, sous prétexte de science et de contrôle social visant à « la protection et la santé de l'État », la stérilisation eugénique des personnes inaptes et mentalement handicapées sera rendue, non seulement légale mais encore obligatoire, par la Cour suprême américaine. L'hystérectomie et la vasectomie comme méthodes de stérilisation pratiquées sur les mineurs et les personnes mentalement inaptes seront dès lors administrées sur des centaines de milliers de patients. Nombreux programmes d'ingénierie eugénique fondés sur la stérilisation seront mis en œuvre par le gouvernement fédéral américain dans plus de trente États au cours du XXe siècle. Moyennant l'entremise de la révolution sexuelle des années 1960 et 1970, l'héritage de la honte initiale causée par l'histoire de l'association du mouvement eugénique américain avec les programmes d'eugénisme nazis laissera place à la naissance d'un mouvement populaire de stérilisation volontaire comme choix contraceptif permanent normalisée. Plus tard et jusqu'à aujourd'hui, la stérilisation dite « humanitaire », par exemple sous couvert de vaccination au tiers-monde, sera prétextée par les différents services du mondialisme malthusien philanthropique, comme moyen de réduction de la pauvreté en général. Il est par ailleurs intéressant de se souvenir que les lois de stérilisation forcée en américaine existent toujours aujourd'hui, au moins dans les textes de nombreux États américains.

Au début des années 1940, Sanger fondera le *Negro Project* dans le but express d'introduire la contraception en milieu noir américain et d'en véhiculer la philosophie eugénique et malthusienne sous-jacente par l'intermédiaire des pasteurs.



Quelques dix ans plus tard, de très importantes sommes d'argent seront allouées par différents partenaires du Planning familial à la recherche sur la pilule contraceptive orale et le stérilet. D'autres recherches financées conjointement par le Planning familial et le [Population Council](#) aboutiront en 1956 à la confection de la première pilule. Elle sera introduite sur le marché américain en 1960.

La mise en place politico-médicale du contrôle hormonal antifécondant à partir des années 1960 reposera tout d'abord sur une tricherie descriptive dérivant d'une imposture idéologique. Au début des années 1960, Alan Guttmacher (qui succèdera à Margaret Sanger à la tête du Planning familial américain) et le Collège américain des obstétriciens et des gynécologues (association aujourd'hui renommée le [Women's Health Care Physicians](#)) définiront correctement la conception comme la résultante de l'évènement reproductif intra-utérin de fécondation de l'ovule par le spermatozoïde. Le problème de cette définition, tout ce qu'il y a de plus factuelle, c'est qu'elle rendait les nouvelles confections contraceptives, contenant à la fois des œstrogènes et des progestatifs, illégales. Il fallait donc y remédier en modifiant la dite définition. Ce sera chose faite en 1970. Dès lors, l'introduction d'un *processus* de conception en deux temps fera d'une part coïncider son élément déclencheur avec l'évènement de fécondation ; et, d'autre part, son aboutissement avec l'implantation dans l'utérus. En d'autres termes, ce qui apparaît au temps de la fécondation ne devient un être conçu (auquel on pourra à son gré attribuer ou dénier l'humanité) qu'avec son implantation dans l'utérus.

Or, une fois la légalisation des contraceptifs hormonaux assurée, Alan Guttmacher et sa clique de gynécologues nominalistes ne se soucieront plus guère du domaine extra-nominal des faits réels de la biologie reproductive et embryonnaire. Par leur définition modifiée du terme de *conception* en 1970, l'introduction ultérieure de la mifépristone ([la Mifégyne](#), de son nom commercial aujourd'hui, ou RU 486, de son nom de composition chimique) aurait dû réinstaurer la prohibition légale de ce type de produits... essentiellement abortifs. En effet la mifépristone, qui induit l'avortement médicamenteux d'un enfant à naître (par composition avec certains médiateurs chimiques), n'est donc pas, en fait, un contraceptif. Il s'agit d'un stéroïde artificiel anti-progestatif, qui interfère donc avec l'action naturelle de la progestérone. En remplissant les sites récepteurs chimiques naturellement réservés à la progestérone, la mifépristone résilie dans le même temps la transmission du signal hormonal propre à la progestérone. À défaut de ce signal, le corps de la femme interrompt la préparation naturelle de l'utérus pour réamorcer le processus menstruel normal. L'enfant conçu, ainsi privé des nutriments nécessaires, meurt donc de faim et s'atrophie in utero. Finalement, ne pouvant plus s'implanter dans la paroi utérine, le fœtus se détache, pour finir expulsé hors du corps de sa mère avec les débris de la muqueuse utérine (le plus couramment, dans les toilettes). La mifépristone est sciemment administrée pour interrompre une grossesse déjà confirmée. Elle est une pilule abortive. D'où le maintien de son statut « réglementaire » depuis son introduction sur le marché international.

Aujourd'hui, le Planning familial dirige la plus grande entreprise d'exterminations in utero aux États-Unis, avec des centaines de milliers d'enfants à naître éradiqués chaque année par démembrement chirurgical, succion et méthodes de contraception abortives. Le crime de masse silencieux des enfants à naître s'inscrit bien dans l'héritage dissonant de notre histoire génocidaire récente : brutalité d'État sur fond d'idéologie des droits de l'homme et de liberté inconditionnelle. La moralité avorteuse s'est inventée son propre impératif catégorique pour justifier à ses propres yeux, au nom de la liberté absolue du sujet entièrement subjectivisé par sa propre autorité intérieure (« c'est *mon* choix »), la destruction aujourd'hui massive de sujets humains entièrement *objectivés* (jusque dans la vente de leurs membres et organes dépiécés et prélevés à l'issue d'avortements tardifs, voir pour rappel [les vidéos d'infiltration du Planning familial américain par le Center for Medical Progress en 2015](#)).

Sur la base des principes racistes manifestes de l'« évangile » eugénique selon Margaret Sanger, l'industrie de l'avortement se charge avant tout d'assurer l'extermination des enfants conçus dans les milieux ethniques minoritaires marqués par la pauvreté sociale. Elle cible d'autre part systématiquement les enfants à naître atteints de quelque malformation génétique ou chromosomique. Dès le début des années 1960, l'utilisation généralisée de l'amniocentèse comme procédure de dépistage des anomalies fœtales ouvrira la voie à la suppression génocidaire in utero des personnes atteintes de trisomie 21. Nous disons bien *génocidaire*, parce que ces pratiques sélectives abjectes, sous couvert de diagnostic prénatal, répondent exactement à la définition du génocide, à savoir : « la suppression délibérée et méthodique d'un groupe ou d'une catégorie de personnes en raison de sa race, de son appartenance ethnique, de sa nationalité, ... » (on pourrait ajouter, de sa constitution et/ou santé génétique). Or, en Islande aujourd'hui, on extermine 98% des enfants à naître atteints de trisomie 21 [9]. En Grande-Bretagne, ce chiffre se situe autour des 91%, alors qu'il n'atteint « que » 79% et 68% en France et aux États-Unis, respectivement. Vous avez dit médecine ? Vous osez nous parler de « santé reproductive » ? Non, il s'agit en réalité d'eugénisme pur et dur, tout ce qu'il a de plus diabolique !

Quant au génocide noir que la même industrie perpétue aux États-Unis de l'antiracisme contemporain « m'as-tu vu », il est une réalité eugénique tout aussi indéniable—qui vise également d'autres minorités ethniques. La viabilité de la population des noirs américains est donc très gravement mise à mal aujourd'hui, ce que confirment des statistiques assez stupéfiantes. Pour rappel non-exhaustif :

- près de 80% des cliniques du Planning familial aux États-Unis sont installées au sein de communautés minoritaires (majoritairement noires et hispaniques) ;
- selon les données de l'institut Guttmacher, une femme noire américaine est trois fois plus susceptible d'avorter qu'une femme blanche ;
- les femmes hispaniques sont deux fois plus susceptibles d'avorter que les femmes blanches ;

- les noirs américains représentent 14,6% de la population nationale et 37% des exterminations in utero ;
- pour chaque enfant noir né, trois sont exterminés in utero ;
- 89% des enfants à naître noirs atteints d'une anomalie chromosomique congénitale (trisomie 21) sont exterminés in utero ;
- Il y a 57% plus de stérilisations chez les femmes noires américaines et 38% plus chez les femmes hispaniques que chez les femmes blanches.



D'aucuns militants du droit à l'IVG se scandalisent de l' « ingérence » légiférante d'un ordre moral objectif dans la sphère privée de leur liberté de choisir (la vraie question morale portant sur l'objet du choix en question, non pas sur le fait de pouvoir exercer un choix [10]). Ils oublient que la condition première de l'exercice de leur liberté n'est autre que l'existence d'un tel ordre moral objectif. Légiférer en matière de moralité, c'est précisément ce qui incombe à l'économie jurisprudentielle de l'exercice juste de la vie en société. Or, un exercice jurisprudentiel juste légifèrera selon un code moral spécifique et premier d'ordre naturel, à savoir qu'il est répréhensible d'atteindre à la vie et au bien d'autrui, par destruction (meurtre), diffamation, vol, etc. Un tel exercice jurisprudentiel juste peut encore s'exercer à travers l'ordre positif de régulations secondes destinées à la double préservation des individus par eux-mêmes et par autrui. À titre d'exemple simple, pensons aux régulations routières qui exigent de tout conducteur qu'il attache sa ceinture de sécurité lorsqu'il prend le volant de son véhicule et respecte les limites de vitesse. Toutes ces lois ajoutées et appliquées par exercice jurisprudentiel au sein d'une société donnée sont, si elles s'avèrent effectivement justes, fondées sur un fond d'ordre moral de type axiomatique. Or, ce dernier prescrit que la valeur objective de la vie humaine et de sa fin ultime l'emporte de très loin sur celle du « choix personnel », valeur subjective qu'exalte aveuglément notre culture gangrenée par l'arbitraire. D'où, inévitablement, l'injustice irrémédiable de celle-ci, malgré le maquillage démocratique habituel et la proclamation acharnée du grand « évangile » libertaire-arbitraire aux oreilles dociles de nos sociétés postchrétiennes. La préservation de la race humaine dépend bel et bien, non pas de la lutte contre le CO₂ atmosphérique (voir notre texte [Enfumage climatolâtre ou vraie science : s'affranchir de l'effet de serre médiatique](#)), mais du pouvoir légiférant d'une juste régulation jurisprudentielle, pour autant que ce pouvoir s'exerce d'abord sur les fondements axiomatiques de l'ordre naturel et consubstantiel à l'âme humaine, principe animateur de nature rationnelle.

Tout ce qui compose un être humain ontologiquement et biologiquement distinct, à savoir son corps (toutes les composantes de son donné génétique), son âme rationnelle immortelle (הַנְּשׁוּמָה ou πνοήν [11], selon les termes de l'anthropologie révélée [12]) et son esprit (רוח ou πνεῦμα), lui est communiqué à travers le don même qui préside à son tout premier acte d'existence embryonnaire. Toute vie nouvelle commence donc à la conception. Il s'agit-là d'un fait objectif irréfutable de la biologie. La loi de la biogenèse, qui stipule notamment que les formes distinctes de la vie n'apparaissent et ne se reproduisent jamais que selon leurs espèces, démolie effectivement l'argument évolutif de commodité déniaut au fœtus embryonnaire l'authentique et plénière participation à l'espèce humaine—et, plus fondamentalement encore, à la *nature* humaine. Ainsi, quelles que soient les circonstances de la conception, quelle que soit l'avancée de la grossesse, l'avortement met toujours fin à la *vie* d'un être humain entièrement et uniquement conçu, ce que confirment à l'unisson l'embryologie et la saine métaphysique.



La lubie féministe : une hypocrisie rattrapée par des faits tragiques

Au début des années 1970, les chantres du droit à l'IVG promettaient aux femmes un monde d'égalité et de réduction de la pauvreté, grâce à la réduction de la population qui devait en résulter pour « le bien de tous ». Près de cinquante ans plus tard, l'exploitation effroyable et la soumission des femmes pauvres et des enfants à naître à la plus infamante « marchandisation de la vie humaine » [13] révèle au grand jour le vrai visage de ce sinistre féminisme néomalthusien. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'allocation des fonds pour la contraception et l'avortement dans les pays en voie de développement fait complètement « oublier » aux institutions humanitaires l'existence de véritables besoins de soins prénatals. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'on peut d'un côté s'afficher avec les stars d'Hollywood pour embrasser la lutte contre les abus sexuels et la réification dégradante (pornographique) des femmes par les hommes, mais de l'autre s'exhiber impunément les seins nus en parodiant l'acte de librement démembrer un enfant à naître au milieu du sanctuaire d'une église [14], au prétexte de prétendus « droits reproductifs » et de « santé publique ». Nous vivons aujourd'hui dans un monde

où le même système politico-médiatique peut d'un côté promouvoir la location « humanitaire » d'utérus dans les pays du tiers-monde, mais de l'autre, cautionner l'extermination chirurgicale de plus de 5,5 millions d'enfants à naître chaque année en Occident, au prétexte sacro-saint de « c'est mon choix ». Nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'on peut d'un côté fièrement déclarer se soucier d'égalité des femmes et de réduction de la pauvreté, parce que c'est à la mode politique, mais de l'autre, trouver tout-à-fait louable la vente de bébés conçus dans les bidonvilles du monde sous-développé à des couples d'occidentaux dégénérés mais millionnaires (la fameuse Grossesse Pour Argent). On pourrait continuer... Il n'y a décidément jamais eu d'époque plus hypocrite.

L'une des plus flagrantes hypocrisies du féminisme apportant son soutien au « droit » d'exterminer in utero ressort du caractère sélectif de celui-ci, en fonction du sexe des enfants à naître. Ce « droit de choisir » ne peut effectivement se maintenir à ses propres yeux sans sanctionner dans un même temps l'élimination, par choix sélectif avalisé par le droit même de choisir en premier lieu, de millions de petites filles conçues non désirées. De fait, si l'on admet avec la pensée dominante qu'une femme a bien le « droit de choisir » de donner naissance ou pas à un enfant conçu (le « droit fondamental » de l'IVG), elle doit en toute logique également avoir le « droit de choisir » de donner naissance ou pas à une petite fille... Le dogme féministe « c'est mon choix » doit inévitablement faire preuve d'un minimum de consistance, au moins pour maintenir les apparences. Mais l'hypocrisie est ici immanquable et certes criante, compte tenu d'un côté du bruit de l'activisme féministe unanime appelant, à bon droit, à la « non-violence », la « non-discrimination » et la « justice pour tous » ; et de l'autre, du nombre disproportionné des victimes *femelles* de l'extermination in utero à travers le monde entier (pas seulement en Chine et en Inde). Le ver est évidemment dans le fruit de l'idéologie—et même de l'illogicité constitutive—de la liberté prétendument inconditionnelle. C'est la logique, non pas la liberté sans entraves, qui sauvera le monde. La liberté n'existe jamais dans l'inconditionnalité...

Dans le contexte d'une idéologie mondialiste centrée sur le contrôle de la population (c'est-à-dire sur le contrôle du corps des femmes par stérilisation et celui des naissances par extinctions in utero), difficile certes de ne pas sentir tout le poids de la dissonance et de l'hypocrisie du dogme féministe de liberté « inconditionnelle » de la femme de disposer de son propre corps... Tragique contradiction qui fait effectivement du féminisme contemporain le complice aveugle de sa propre aliénation et instrumentalisation malthusienne.

Pour finir, remarquons enfin que la mentalité radicalement idéologique du féminisme contemporain coïncide et s'accorde très bien avec les différentes instances de l'hypocrisie tyrannique institutionnelle mondialisée, qu'anime une quête effrénée de *pouvoir*. Cette mentalité inverse complètement l'ordre naturel du génie nourricier, sacrificiel et protecteur de la femme. Elle instille et institue au contraire une humeur générale et un état d'esprit fondé sur la pulsion de concurrence, dont la finalité n'est autre que l'élimination stricte de ce qu'elle perçoit comme l'« ennemi ». Ce féminisme prédateur radical signe la déshumanisation totale de l'homme

contemporain, puisqu'il l'accule sur la voie unitaire programmatique, et par définition stérile, d'une pensée moniste autoréférentielle. C'est de deux choses l'une : ou bien l'on se conforme au programme (de la démocratie unisexe), ou bien on en paie les conséquences...

L'enfant à naître n'est donc que l'ennemi épiphénoménal. C'est l'homme lui-même, en réalité la nature réelle de l'homme en sa capacité d'image de Dieu, qui représente aujourd'hui l'objet d'élimination par excellence. D'où la guerre féministe, eugénique, malthusienne et environnementale, qui ne sont en définitive qu'une seule et même cause contre le parasite humain. Ce pourquoi l'institution qui défend le plus explicitement et rationnellement la véritable vocation de l'homme à la sainteté (donc à la ressemblance et à l'union avec Dieu) tient lieu d'ennemie complémentaire irrémédiable—puisque'elle prêche en effet, « à temps et à contretemps » [15], l'Évangile de l'Homme-Dieu, Jésus le Verbe (le Logos) divin Incarné.

À titre d'illustration, pour conclure ici notre propos, nous signalons aux lecteurs que les États membres de l'ONU négocient actuellement un nouveau traité de « droit international » portant sur les « crimes contre l'humanité » (et l'extension de leur définition, conformément à la doxa relativiste pour ainsi dire universelle).

Le nouveau traité en préparation pourrait inclure les « crimes » suivants :

- résistance à la théorie de l'identité genrée, sous prétexte d'un « droit universel » à l'« orientation sexuelle », se traduisant par le « crime » de la maintenance objective d'une stricte différenciation sexuelle méta-sociale dans la définition même de ce qu'est la nature humaine ;

et

- résistance à la légalité de l'IVG, sous prétexte d'un « droit universel » à l'extermination in utero, se traduisant par le « crime » de la « grossesse forcée ».

L'enseignement de l'Église concernant 1) l'humanité et le droit à la vie inaliénable de l'enfant à naître *dès sa conception*, et 2) celui portant sur la nature du seul mariage qui soit (à savoir celui qui consiste en l'union indissoluble d'un *homme* et d'une *femme*), pourrait donc bientôt devenir, selon ce nouveau traité des Nations Unies en cours de négociation par la Commission du droit international, « crimes contre l'humanité »...

L'utilisation de la Cour pénale internationale pour « démocratiquement » entériner la criminalisation de l'enseignement de l'Église catholique, c'est ce à quoi il faut s'attendre pour très bientôt. La lubie féministe a fait des émules un peu partout par l'intermédiaire rusé des ingénieurs sociaux et pénétré toutes les institutions pour induire et sanctionner la tyrannie de l'arbitraire

sentimental, du *relativisme* préférentiel *absolutisé* en dogme sacro-saint de l'Occident contemporain. Un seul moyen d'en sortir enfin et d'ainsi recouvrer notre vraie liberté : retourner à l'authentique raison !

O Marie *conçue* sans péché priez pour nous qui avons recours à vous.

Notes

[1] <https://www.cdc.gov/mmwr/volumes/67/ss/ss6713a1.htm>

[2] <https://www.breitbart.com/health/2018/12/31/abortion-leading-cause-of-death-in-2018-with-41-million-killed/>

[3] Compteur annuel des avortements : <http://www.worldometers.info/abortions/>

[4] https://www.francetvinfo.fr/societe/ivg/video-le-president-du-syndicat-national-des-gynecologues-refuse-de-pratiquer-des-ivg_2936733.html

[5] Margaret Sanger, *The Pivot of Civilization*, Brentano's Publishers (New York, 1922).

[6] « Le grand principe du Contrôle des naissances [la contraception] offre les moyens par lesquels l'individu peut s'adapter et même contrôler les forces de l'environnement et de l'hérédité. Au-delà de son aspect malthusien ou de la question de la population, le Contrôle des naissances doit être reconnu, comme l'ont jadis souligné les néo-malthusiens, non pas "simplement comme la clé de la position sociale", et la seule méthode possible et pratique de génération humaine [contrôlée], mais encore comme le pivot même de la civilisation. Le Contrôle des naissances, qui a été critiqué comme négatif et destructeur, est vraiment la méthode la plus efficace et la plus réellement eugénique ; et son adoption, dans le cadre du programme de l'eugénisme, donnerait immédiatement un pouvoir concret et réaliste à cette science. En réalité, le Contrôle des naissances a été accepté par les eugénistes eux-mêmes comme le moyen le plus constructif et le plus nécessaire à la santé raciale. »

[7] « Avant que les eugénistes et autres chercheurs travaillant à l'amélioration raciale ne puissent réussir, il leur faut d'abord ouvrir la voie au Contrôle des naissances. Tout comme les partisans du Contrôle des naissances, les eugénistes, par exemple, s'efforce d'aider la race [humaine] à se purger des personnes inaptes. Les deux aspirent à la même finalité. »

[8] « L'immoralité de nombreuses personnes qui pratiquent la Contraception réside dans le fait qu'elles n'osent pas prêcher ce qu'elles pratiquent. »

[9] Voir le reportage au lien suivant (en 2017 par une chaîne d'information américaine, CBS News) traitant de l'éradication systématique en Islande de près de 100% des enfants à naître atteints de trisomie 21 : <https://www.youtube.com/watch?v=gxJfoftXh9Y>

[10] Voir notre texte [*De la loi naturelle au sentimentalisme moral.*](#)

[11] La « respiration » (נשימה, πνοή) rationnelle de la נשמה ou ψυχή immortelle. C'est cette respiration, spirituelle au sens de rationnelle, qui constitue l'homme en tant qu'être vivant, y compris au plan biologique (et non l'inverse).

[12] Qui déclare encore, en Gn 2, 7, que ce principe animateur est « vivant », en hébreu חַיִּים (un pluriel) et en grec ζῶντες. Ce que saint Jérôme rend très justement par *spiraculum vitae* (*spiraculum*, de *spirare*, « respirer »). Voir également Is 57, 16 et Ps 150, 6.

[13] Voir [*Marchandiser la vie humaine*](#), aux éditions Le Retour aux sources (2016), de Maria Poumier et al., à ce jour l'ouvrage de recherche référence le plus complet sur les questions qui touchent au fonctionnement et aux raisons profondes du malthusianisme intégral aujourd'hui en place à travers le monde.

[14] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/une-femen-mime-un-avortement-et-urine-dans-l-eglise-de-la-madeleine-a-paris_1309246.html

[15] Comme l'enseigne en ces termes saint Paul à Timothée (2Tm 4, 2).
